

À plusieurs reprises, au cours des derniers mois, nous avons dit que la modernisation de la collecte sélective, c'est une petite révolution en soi. À titre d'exemple, depuis le 1^{er} janvier 2025, il y a une uniformisation à l'échelle du Québec pour les matières pouvant être mises au bac bleu. Désormais, un seul questionnement est de mise: est-ce un emballage, un contenant ou un imprimé? Ainsi, plusieurs matières qui ne pouvaient pas aller au bac bleu auparavant sont maintenant acceptées (pensons aux barquettes de polystyrène, par exemple).

Cela en fait réagir plus d'un. La logique derrière ce changement est que contrairement à auparavant, plutôt que d'évaluer si la matière pouvait être recyclée, la question sous-jacente est désormais: « est-ce une matière visée par la REP (responsabilité élargie des producteurs) ? ». C'est en partie cela, la révolution de la collecte sélective avec la REP.



¹ Les exceptions à cette nouvelle règle: le polystyrène de protection (qui se défait en petites billes) et les contenants aérosols qui doivent être apportés en écocentre.

Plus de volume = plus de marchés

L'augmentation des volumes favorisera le développement des marchés.

Les matières sous la responsabilité des producteurs sont, dans la très grande majorité des cas, soit destinées au recyclage, soit autrement valorisées, mais ne pourront pas toutes être recyclées pour le moment. Il importe tout de même de les déposer dans le bac parce que cela contribue à augmenter les volumes, ce qui aide à développer des marchés pour leur recyclage et ou valorisation future.

Effectivement, Éco Entreprises Québec est désormais propriétaire de toute la matière traitée dans un réseau de 21 centres de tri ou de prétri au Québec. Ce qui permet de fédérer les gisements de tout le territoire et fait en sorte qu'avec de plus gros volumes on a plus de possibilités de marchés et de nouveaux débouchés !

Inévitablement, il pourra y avoir certaines matières qui ne pourront pas, à très court terme, être recyclées ni valorisées et qui pourraient ultimement prendre le chemin de l'élimination après être passées en centres de tri. Avec la REP, il en résulte que les coûts d'élimination de ces matières sont dorénavant sous la responsabilité des producteurs plutôt que d'être pris en charge par les municipalités par la collecte des ordures ménagères. C'est cela la responsabilité élargie des producteurs : une prise en charge de l'intégralité des coûts pour les matières mises en marché de la collecte sélective au recyclage, et, en tout dernier recours, de l'élimination.

Il est de la volonté de Éco Entreprises Québec d'améliorer la recyclabilité des matières.

Cette nouvelle responsabilité doit favoriser le choix de matériaux plus facilement recyclables et les démarches d'écoconception des emballages par les producteurs. Ultimement, avec le développement des marchés et l'amélioration des pratiques au niveau des emballages et des contenants, la quantité de matières éliminées sera réduite et les taux de recyclage seront augmentés. Une bonne nouvelle est à l'effet que le verre récupéré sera valorisé et non enfoui ! Un grand pas a donc été franchi en 2025 avec la modernisation de la collecte sélective !

2025: Une année de transition



Encore une fois, un mot d'ordre est de mise: transition. Afin de permettre à nos équipes de la collecte sélective et de la commercialisation de s'approprier le fonctionnement logistique entre les recycleurs et les centres de tri, certains centres de tri ont été mandatés pour poursuivre certaines activités de commercialisation et ce, pour le premier semestre de l'année 2025.

Nous allons collaborer et travailler ensemble durant cette période. Au terme de cette transition, ce sera Éco Entreprises Québec qui assurera la gestion complète de la commercialisation et de la valorisation des matières avec les recycleurs et conditionneurs.

Durant cette période de transition, le service de collecte sélective demeure opérationnel et sans impact pour le citoyen.

Nous y serons!

Americana 2025

L'urgence d'innover

Inscriptions ouvertes !

Les 12 et 13 mars 2025

Organisé par Réseau
Environnement

Grand Partenaire



Avec le soutien de



Normand Gadoury, Vice-président,
innovation et projets d'infrastructure
chez Éco Entreprises Québec

Le 13 mars 2025, dans le bloc de conférences intitulé « Et si on créait de la richesse avec nos déchets », Normand Gadoury, Vice-président, innovation et projets d'infrastructures chez Éco Entreprise Québec fera une conférence portant sur la traçabilité et la performance du système de collecte sélective.

En effet, un nouveau système de traçabilité sera déployé d'ici 2027, tel que le prévoit le règlement encadrant la modernisation. Les défis que Éco Entreprise Québec aura à relever afin de gérer adéquatement cette grande quantité d'information ainsi que les aspects pour assurer un bon suivi de la performance du système seront abordés lors de cette conférence.

Pour consulter la programmation Americana les 12-13 mars prochain au Grand Quai:

PROGRAMMATION

Éco Entreprises Québec sera aussi présent aux Assises 2025 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se déroulant du 14 au 16 mai 2025 à Québec. Venez-nous y rencontrer!

Plus de détails à venir.

ACCUEIL - ASSISES 2025

Les prochains Rendez-vous de la modernisation présentés par Éco Entreprises Québec

Éco
Entreprises
Québec

PRÉSENTE :

Les rendez-vous
de la modernisation

PROULSÉ PAR :

Réseau
Environnement

Webinaires à venir

Fourniture des bacs roulants - Mardi 18 mars, 9h
Déclaration trimestrielle - Jeudi 27 mars, 9h
Plateforme gestion contractuelle - Jeudi 10 avril, 9h

[→ S'inscrire](#)

Trois webinaires destinés aux organismes municipaux et portant sur la fourniture des bacs, la déclaration trimestrielle et la plateforme de gestion contractuelle seront à l'horaire en mars et avril. Pour tout savoir et faire de cette transition un succès, soyez des nôtres lors des prochains rendez-vous de la modernisation présentés par Éco Entreprises Québec et propulsés par Réseau Environnement.